

Le Elo FIDE évolue au 1er juillet 2014

Veillez prendre connaissance des nouvelles règles du Elo FIDE communiquées par Laurent VERAT, Directeur Général – Directeur Technique National de la Fédération Française des Echecs :

Les nouvelles règles de fonctionnement du Elo FIDE entreront en vigueur dans quelques jours. Celles-ci constituent une évolution majeure, marquée par la volonté de dynamiser ce classement, et de le rendre encore plus accessible.

- Pour les nouveaux entrants, les conditions d'accès sont largement assouplies. 5 parties suffisent (au lieu de 9), et la notion de « tranche Elo » disparaît : toute partie compatible peut être comptabilisée, sous réserve que le joueur ait récolté au moins $\frac{1}{2}$ point dans le tournoi contre les classés (au lieu de 1 point).
- La variable d'ajustement, le fameux facteur k, est revu à la hausse. S'il ne bouge pas et reste à k=10 pour tous les joueurs ayant atteint un jour 2400, il change pour tous les autres, soit la très vaste majorité des compétiteurs. Tous les nouveaux entrants bénéficient d'un k=40 (au lieu de 30) pour leurs 30 premières parties. Tous les jeunes, nouveaux entrants ou pas, bénéficient de k=40 jusqu'au jour de leur 18e anniversaire, ou jusqu'à ce qu'ils atteignent 2300 Elo.
- Pour les joueurs qui ne sont pas jeunes, qui n'ont jamais eu 2400, et qui ont déjà disputé leurs 30 premières parties FIDE, la constante k passe à k=20 (au lieu de 15), ce qui, là encore, contribuera à générer plus d'amplitude au niveau des variations Elo.

Au final, l'évolution du texte concernant le Elo FIDE montre

une volonté de « renchérir » la valeur d'une partie d'échecs « standard », et même de donner une valeur nettement plus importante aux parties disputées par les jeunes.

Elle dénote aussi d'une volonté manifeste de faciliter considérablement l'accès à la liste FIDE, posant ainsi au passage une vraie question sur la pérennité des Elos nationaux.